

SOMMAIRE

Les actions présentées dans ce rapport ont été réalisées entre avril 2022 et mars 2023.



PRÉSENTATION

Le territoire	4
Le conseil de développement	5
• Fonctionnement	5
• Composition	5
• Renouvellement de l'instance (mandat 2023 – 2026)	6
• Missions	6

RÉCAP 2022

Diagnostic en marchant (balade urbaine)	7
Projet de la Cassine (ateliers et enquêtes ciblées)	8
• Ateliers de co-conception	8
• Enquêtes ciblées	9
Séminaire de formation du conseil de développement	10
• Les apports du séminaire	10
Les saisines 2022 du conseil de développement par les services de Grand Chambéry	12
• Direction des Déchets	12
• Direction du développement touristique	12
• Plan Climat Air Energie Territorial / évaluation à mi-parcours	13
Temps convivial	14
• Repas de Noël	14

AUTRES RÉALISATIONS EN 2022	14-15
------------------------------------------	-------

ÉDITO



Grand Chambéry s'inscrit avec succès dans l'inclusion des citoyens aux processus de construction de notre territoire et de nos politiques publiques. Cette démarche permet depuis des années de co-construire des projets à forts enjeux, notamment à travers la Fabrique du territoire, qui a constitué un tournant décisif. Le format actuel du conseil de développement s'inscrit dans sa continuité, il reste entièrement libre dans son organisation et sa gouvernance, une liberté qui en fait aujourd'hui un espace privilégié de dialogue et d'échanges. Constitué d'une co-présidence et d'une trentaine de bénévoles issus de la société civile, il forme un panel citoyen hétérogène, représentatif des différentes catégories socio-professionnelles et de la géographie de notre territoire. Instance d'expression citoyenne et de dialogue, il permet aux citoyens volontaires de s'engager dans la construction et le devenir de notre territoire.

Ce rapport d'activités met en évidence les différentes réalisations et les initiatives prises en 2022 par le conseil de développement en collaboration avec les élus et services de Grand Chambéry. Evaluation à mi-parcours du plan climat air énergie territorial (PCAET), concertation autour du projet de la Cassine, participation à la mise à jour du schéma de développement

touristique, expérimentation du déploiement des compteurs d'eau télé relevés pour la direction de l'eau et de l'assainissement ou encore la réflexion autour de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), sont autant de projets sur lesquels le conseil de développement fut impliqué en 2022.

D'autres actions ont été menées, parmi lesquelles un séminaire de travail interne qui a permis d'échanger avec les élus et techniciens de Grand Chambéry, sur les processus et méthodes de travail.

Nous remercions sincèrement les membres du conseil de développement pour leur implication, leur disponibilité et leur participation au sein de cette instance qui alimente la réflexion de Grand Chambéry. Ils font preuve d'un grand investissement et de proactivité dans cette démarche de contribution à l'amélioration des politiques publiques.

Philippe GAMEN
Président de Grand Chambéry

Jean-Benoît CERINO
Vice-président de Grand Chambéry chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne

PRÉSENTATION

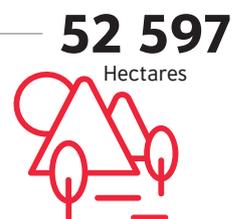
LE TERRITOIRE

UN TERRITOIRE ENTRE VILLES, MONTAGNES, LACS ET VIGNOBLES

Le territoire de Grand Chambéry possède **un environnement et un patrimoine exceptionnels** : parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse, centre historique de Chambéry, etc.

En plus d'un patrimoine riche et d'une dynamique de développement économique importante, Grand Chambéry propose une offre variée en matière de loisirs, de par notamment ses deux stations de ski

et des équipements dont elle dispose, ses pistes cyclables ou encore ses équipements structurants : piscines, patinoire, parc des expositions, le phare, etc.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative créée par la loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADT) du 25 juin 1999, obligatoire pour les territoires de plus de 50 000 habitants.

Il s'appuie sur le volontariat, le bénévolat de ses membres et leur expertise d'usage en tant que citoyens.

Composé d'habitants du territoire (entrepreneurs, associatifs, acteurs économiques, sociaux, culturels, scientifiques ou encore éducatifs), c'est un espace de dialogue entre les citoyens, la société civile et les élus locaux.

Il émet un avis sur les grands projets de l'agglomération (ex : Plan Local d'Urbanisme intercommunale Habitat - Déplacement - PLUi H-D, Plan Climat Air Energie Territorial-PCAET...).



FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du conseil de développement est régi par un règlement intérieur et un protocole de coopération.

Le conseil se réunit une fois par mois dans des communes de l'agglomération ou au siège de Grand Chambéry.

Les séances du conseil peuvent être ouvertes sur invitation à d'autres personnes que les membres du conseil de développement, qui apportent leur expertise. Les débats donnent lieu à un compte-rendu adressé à tous les membres de l'assemblée.

Le Conseil de développement ne doit en aucune manière constituer une tribune politique pour ses membres.



Accueil des nouveaux membres en décembre 2023.

COMPOSITION



Le conseil de développement a été institué sous son format actuel en 2017 à la suite de la Fabrique du territoire, projet de territoire de l'agglomération.

Cette instance fut alors constituée de membres issus du panel citoyen

et des ateliers de la Fabrique, ainsi que d'habitants volontaires.

Composé de 30 membres, le conseil de développement regroupe des habitants du territoire répartis sur les communes de l'agglomération. La constitution du groupe respecte

des critères de parité, de diversité territoriale et de mixité, d'âge et de catégorie socio-professionnelle. Les membres sont choisis par tirage au sort après un appel à candidature. La composition du conseil évolue régulièrement.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

RENOUVELLEMENT DE L'INSTANCE

(mandat 2023 – 2026)

Après plusieurs années de fonctionnement, le conseil de développement de Grand Chambéry s'est renouvelé.

Un appel à candidature a été lancé pour atteindre le nombre maximum de membres, soit 30 personnes.

Dans un souci de transparence et d'équilibre territorial, les membres du conseil ont privilégié les candidatures issues des communes non représentées au sein de l'instance.

Un tirage au sort a permis de compléter le reste des postes vacants. ceci en présence des membres du conseil.

Les nouveaux membres ont été accueillis et installés le 17 janvier 2023.



FABIENNE BRICAUD
60 ans
retraîtée
Bassens



STEVEN JAUSSAUD
44 ans
chirurgien
La Motte-Servolex



ALAIN FERRERO
63 ans
retraîtée
Jacob Bellecombette



PASCALE BOURBON
66 ans
directrice de marché
La Ravoire



LAURENT PAVIS
47 ans, fonctionnaire
territorial
Saint-Jeoire-Prieuré



ROXANE HÉRIN
43 ans
instructrice
Verel Pragondran



YVES VIRGINAULT
78 ans, retraité
Barby



BRICE VIGUIÉ
45 ans, fonctionnaire
territorial
Challes-les



FRANÇOIS PERRIER
75 ans, retraité
Saint-Alban-Leyse



NATHALIE JEANTON
53 ans, chargée de
mission
La Motte-Servolex



AMADOU NDIAYE
46 ans
chef d'entreprise
Saint-Cassin



FLORENCE DUBUC
47 ans
Data Steward
La Ravoire



DENIS DUFLOT
68 ans
retraîté
Les Déserts



JACQUELINE BUFFET
67 ans
retraîtée
Sonnaz



FRANCK MARY
co-président, 44 ans
responsable SSE
Montagnole



MONIQUE MESSORI
68 ans
retraîtée
La Compôte



HÉLÈNE BILLON-GRAND
co-présidente, 34 ans
ingénieure en perfor-
mance énergétique
Chambéry



JULIE PETIT
31 ans
informaticienne
biologiste
Chambéry



SERGE MEUNIER
68 ans
chercheur en santé
Chambéry



ISABELLE SERRAZ
47 ans
juriste
Barberaz



JEAN-JACQUES BOTTELIN
69 ans
retraîté
Chambéry



LAURENT SERMILLON
39 ans
responsable
maintenance
Chambéry



LIONEL PERROLLAZ
63 ans
travailleur indépendant
Saint-Baldoph



ANNICK DELORME
54 ans
fonctionnaire territoriale
Sonnaz



JEAN STEPHANO PAYET
39 ans
responsable d'agence
de voyages
Chambéry



GILLES CAILLETTE
63 ans
retraîté
La Motte-Servolex

MISSIONS

- Participe par ses avis à la construction des politiques locales dans le seul souci de l'intérêt général.
- Emet des avis sur les enjeux et les projets du territoire de Grand Chambéry.
- Apporte une vue transversale et plurielle.
- Donne un avis sur les documents de prospective et de planification de l'agglomération (PLUi, PCAET...).
- Emet un avis sur tout projet sur proposition de l'agglomération, par une saisine des élus/directions.
- S'autosaisit de sujets qu'il juge pertinent d'étudier.



1 : Fin de la balade à la place Grenette à Chambéry, autour d'un repas en présence de Philippe Gamen (Président de Grand Chambéry) et de Jean-Benoît Cerino (Vice-président de Grand Chambéry chargé de la participation citoyenne).

2 : rue de la République, Chambéry.

4 et 5 : Début de la balade urbaine, chemin de la Cassine.

Photos : © Abdalah Faye / Grand Chambéry

BALADE URBAINE

Dans le cadre de ses missions de représentation des acteurs et usagers du territoire, le conseil de développement a initié une balade urbaine (encore appelée diagnostic en marchant) le 8 juillet 2022, dans le centre-ville de Chambéry.

A travers un circuit de déplacement prédéfini, les membres du conseil, avec la participation des membres de la commission des usagers, ont sillonné les grandes artères de la ville pour repérer les dysfonctionnements relatifs au quotidien des usagers.

Cette déambulation a permis de relever un certain nombre de problématiques liées à la voirie, à l'assainissement, à la mobilité, au marquage au sol, à la circulation piétonne, aux commerces, entre autres.

PROJET DE LA CASSINE



23 ha	465 logements	92 000 m ² de bureaux
1,2 ha de parc de verdure	+6 000 emplois	16 200 m ² d'autres activités économiques
+900 habitants	6 200 m ² de commerces	4 000 m ² d'hôtels

Dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau quartier de la Cassine-Chantemerle à Chambéry, la direction de l'urbanisme et du développement local a souhaité impliquer activement le conseil de développement.

Photos : © Patriarche

Dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau quartier de la Cassine-Chantemerle à Chambéry, la direction de l'urbanisme et du développement local a souhaité impliquer activement le conseil de développement.

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de Chambéry Grand Lac économie, en partenariat avec Grand Chambéry et la ville de Chambéry, prévoit la création d'un nouveau quartier de vie à dominante économique, développant plus de 140 000 m² de surface de plancher de bureaux, logements et commerces, ainsi qu'un programme d'équipements publics évalué à plus de 20 millions d'euros. Il offre une vitrine attractive pour l'aggloméra-

tion combinant performance économique, excellence environnementale et cadre de vie remarquable, en connexion directe avec la voie rapide urbaine et le pôle d'échange multimodal. Après une première phase de concertation (2016 - 2017) qui a permis de faire évoluer le projet sur plusieurs aspects, Grand Chambéry a souhaité poursuivre cette dynamique de co-construction des projets en impliquant les habitants sous différents formats.

Pour répondre aux enjeux sur les manières d'habiter, de vivre, de se déplacer, de se divertir, les membres du conseil de développement ont été sollicités pour accompagner le bureau d'étude dans cette dernière

phase de concertation en participant aux ateliers de co-conception et à la réalisation d'enquêtes ciblées, entre février et mars 2023, sur les thématiques suivantes : confort et services en gare routière, et commerces et loisirs.

L'objectif principal était de faire en sorte que des usagers interrogent d'autres usagers.

En amont des enquêtes et des ateliers de co-conception autour du parc de la Cassine, une présentation du projet a été effectuée auprès des membres du conseil de développement par la direction de l'urbanisme et du développement local, lors d'une séance plénière, le 16 novembre 2022.

ENQUÊTE CIBLÉE

Questionnaires sur le terrain auprès de la population et en ligne sur le site du projet

THÉMATIQUE 1 : CONFORT ET SERVICES EN GARE ROUTIÈRE

- Espace d'attente pour les voyageurs,
- Information sur les trajets,
- Sécurisation des déplacements,
- Connexion avec les autres moyens de transport,
- Aménagement paysager du site, ...

THÉMATIQUES 2 ET 3 : COMMERCE ET LOISIRS

Proposition de participation du conseil de développement :
4 membres accompagnent la maîtrise d'œuvre en interrogeant la population sur la base d'un questionnaire préalablement établi

- **Des usagers interrogent des usagers,**
- **Date précise des enquêtes restant à définir,**
- **Décembre 2022 : services liés à la gare routière,**
- **Autres enquêtes : janvier 2023.**



Vue aérienne du projet.

Photo : © Patriarche

ATELIERS DE CO-CONCEPTION



Plan du quartier : support de travail pour les ateliers.

- Processus interactif d'échanges au sein d'un groupe de travail constant, sur plusieurs séances,
- Mise en forme de propositions concrètes, soumises à arbitrage du comité de pilotage Cassine.

THÉMATIQUE : USAGES DU PARC CASSINE

- Espaces de rencontre,
- Zone de détente,
- Aire de jeux,
- Jardins partagés,
- Cheminements piétons, ...

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL :

- 12 représentants des conseils de quartier de la ville de Chambéry,
- 4 membres du conseil de développement de Grand Chambéry,
- 4 représentants des actifs du quartier.

ATELIERS DE CO-CONCEPTION 2022

- 1^{er} décembre
- 14 décembre

ATELIERS DE CO-CONCEPTION 2023

- 24 janvier
- 2 mars
- 23 mars



SÉMINAIRE DE FORMATION



Lors d'une séance plénière du conseil de développement en avril 2022, les membres sont revenus sur leurs relations avec les élus et les responsables de service et directions de Grand Chambéry (déchets, eau et assainissement, grands équipements, développement touristique, mobilité, urbanisme et développement local, bâtiments communautaires, voiries et infrastructures,...).

Il était question de mieux cerner le circuit et le traitement des avis qui sont émis, ainsi que leur impact sur les décisions finales.

A cet effet, il a été jugé opportun d'organiser un séminaire à destination des responsables de services et direction, des élus et des membres du conseil de développement, pour faire rencontrer ces acteurs et d'améliorer leurs relations et méthodes de travail.

Cette rencontre a eu lieu le 18 octobre 2022 au siège de Grand Chambéry.

Tour de table lors du séminaire de travail entre membres du conseil de développement, agents de Grand Chambéry et élus.



Atelier de travail et de réflexions.



Présentation de l'agglomération, de son organisation et de ses missions par le directeur général des services de Grand Chambéry.

LES APPORTS DU SÉMINAIRE

- Développer une culture de la participation et de l'implication citoyenne auprès des élus et des directions.
- Promouvoir le fonctionnement du conseil de développement, son rôle et ses apports potentiels pour les différentes politiques publiques.
- Permettre à chaque entité de comprendre les attentes des uns et des autres.
- Définir un processus de saisine et d'autosaisine du conseil de développement.
- Mettre en place un circuit de traitement des avis du conseil.
- Permettre aux différents acteurs de se rencontrer et de faire connaissance.
- Améliorer le fonctionnement et le rôle du conseil de développement.

A l'issue de ce séminaire une co-présidence a été mise en place pour faciliter la représentativité de l'ensemble des membres lors des différentes sollicitations.



HÉLÈNE BILLON-GRAND
co-présidente



FRANCK MARY
co-président

Déroulement des ateliers.



Cette rencontre entre membres du conseil de développement, élus et directeurs de services de Grand Chambéry a permis d'identifier les besoins suivants :

- Favoriser et multiplier les échanges entre le conseil de développement et les élus ou services de Grand Chambéry,
- Davantage de structure au sein du conseil de développement,
- Plus de retours sur les contributions du conseil de développement.

AUTRES ENGAGEMENTS STRUCTURANTS...

Les groupes de travail thématiques

A partir des différents axes définis dans le plan climat, air, énergie territoriale (PCAET), le conseil de développement a mis en place deux groupes de travail :

- « végétalisation »
- et
- « mobilité ».

Les membres se réunissent régulièrement et travaillent en autonomie autour de ces questions.

A cet effet, ils font intervenir des professionnels de ces sujets pour enrichir les échanges, diversifier les approches et points de vue.

L'objectif à moyen-long terme est de formuler des avis plus pointus à destination des élus de Grand Chambéry sur ces questions cruciales dans les questionnements actuels.

LES SAISINES 2022

DIRECTION DES DÉCHETS

La Direction des déchets a impliqué le conseil de développement dans la réflexion autour du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui doit

définir les actions de réduction de déchets qui seront déployées sur le territoire de Grand Chambéry pour les six années à venir. Le but de ces ateliers est de permettre une émulation d'idées afin de faire ressortir des propositions d'actions concrètes applicables sur notre territoire.



Atelier de travail autour du PLPDMA avec les membres du conseil de développement et d'autres habitants du territoire.

Photo : © Céline Hauchecorne

LES GROUPES DE TRAVAIL ET SES 7 AXES STRATÉGIQUES DE JANVIER À MARS 2023



Soyons
ÉCO-RESPONSABLES



Des collectivités
ÉCO-EXEMPLAIRES



Inciter financièrement
À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



Mieux informer
ET SENSIBILISER



Accompagner
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Les Déchets compostables,
UNE RESSOURCE



Au lieu de jeter,
RÉPARER, RÉUTILISER

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

GRAND CHAMBÉRY A LANCÉ LA MISE À JOUR DE SON SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (SDT).

La direction du développement touristique ainsi que le vice-président référent ont associé le conseil de développement aux côtés du bureau d'étude.

Deux séances de travail ont eu lieu en février et mars 2023 : une première séance dédiée à la présentation du bilan du Schéma de Développement Touristique

(2017/2022) et une seconde séance de réflexion sur les nouvelles perspectives du prochain schéma (2023/2027)

Déroulement des ateliers de travail autour du nouveau schéma de développement touristique, en présence de l' élu référent, du directeur de développement touristique, du bureau d'études et des membres du conseil de développement.



Photos : © Abdallah Faye / Grand Chambéry

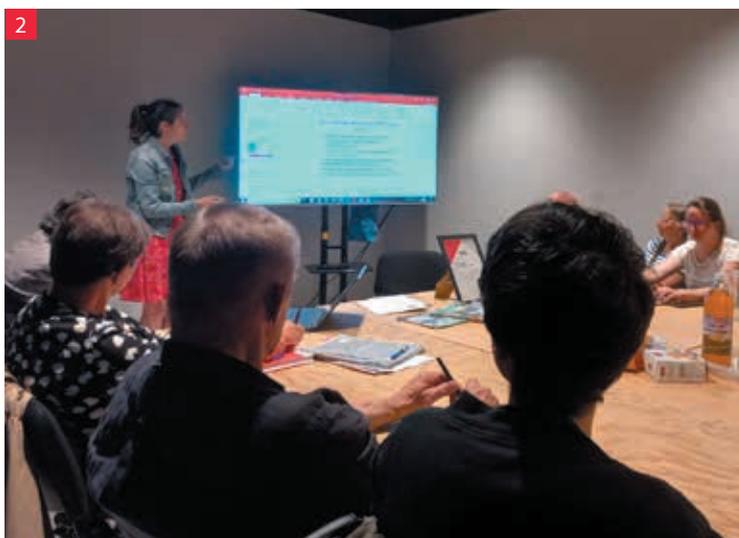
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL / ÉVALUATION À MI-PAROURS

Comme à l'accoutumée, le conseil de développement a été invité à se prononcer sur le Plan Climat, Air, Energie, Territorial (PCAET) sous forme d'évaluation à mi-parcours.

Cet exercice, qui a eu lieu le 7 septembre 2022, entre dans le cadre du suivi annuel et contribue à alimenter le prochain rapport du PCAET.

Sous un format interactif, les membres ont pu soulever des questions sur le sujet, tout en procédant à son évaluation.

Sur la base d'une grille d'évaluation préétablie, il fallait noter les actions suivantes : mobilité, bâtiment, végétation au service de l'adaptation, et énergies renouvelables.



1 et 3 : Évaluation annuelle du PCAET.

2 : L'animatrice chargée de mission Climat air et territoire durable présente l'avancement des actions du PCAET.

Photos : © Abdalah Faye / Grand Chambéry

AXES	N° ACTION	LIBELLÉ
Mobilité	1.3.6	Chemine ments piétons / cyclistes sécurisés.
Bâtiment	2.8.1	Faciliter l'accès à la donnée de consommation.
	2.9.4	Diagnostics énergie sociotechnique à domicile.
Végétation au service de l'adaptation	3.12.2	Végétation : rôle de l'arbre et végétalisation des villes, lutte contre les îlots de chaleur et ville perméable.
Énergies renouvelables	5.22.4	Rendre visible le réseau des bornes de recharge de véhicules électriques.

**TEMPS
CONVIVIAL**

REPAS DE NOËL



Photos : © Abdallah Faye / Grand Chambéry

Repas de Noël en décembre 2022,
au restaurant et en présence
de Jean-Benoît Cerino
(Vice-président de Grand Chambéry
chargé de la participation citoyenne).

AUTRES RÉALISATIONS EN 2022

LA DÉLOCALISATION DES RÉUNIONS MENSUELLES

Elles se tiennent dans toutes les communes de l'agglomération dans la mesure du possible. Cette démarche permet de mieux connaître notre territoire, sa richesse ainsi que son potentiel. Cela évite également que ce soient les mêmes personnes (membres) qui fassent le trajet pour assister aux réunions de l'instance.

PRÉSENCE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le conseil est désormais systématiquement convié aux séances de CCSPL, dans la même logique que les conseils communautaires.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2022



UN VÉHICULE DÉDIÉ À LA CONCERTATION

Dans le cadre de la participation citoyenne de façon générale, Grand Chambéry a mis en place un dispositif mobile dédié à la concertation.

Cet outil peut être mobilisé par toutes les directions qui mettent en place des démarches de concertation autour des projets de l'agglomération, pour aller au plus près des habitants



Photos : © Nathalie Persivalle / Grand Chambéry

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DU PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Ces documents de cadrage, régissent le fonctionnement du conseil de développement.

Des réflexions sont engagées par les membres pour une future actualisation, conformément au fonctionnement de l'instance.



GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00

 grandchambery.fr     